

L'actu centrée

Février 2025

Initiative sur les crèches

P. 04

**Pour des solutions de garde efficaces
et abordables maintenant !**

P. 06

Budget 2025 :
Le Centre, clé
de voûte de la
majorité !

P. 12

Marie Barbey-
Chappuis : Bilan
et perspectives
d'une Conseillère
administrative
engagée

P. 17

Soutenons nos
familles : pour des
allocations adaptées
aux coûts de la vie !

Le Centre
Genève



Février 2025

Rédacteur en chef : Pablo Garcia Herrera • Editeur Responsable : Vincent Gillet

4 éditions p/an - L'actu centrée // Prix Abo. 40.- ou 60.- avec soutien
Le Centre Genève • Boulevard de la Cluse 9, 1205 Genève

T. 022 328 20 11 • info@lecentre-ge.ch • <https://ge.le-centre.ch> • facebook.com/Lecentregeneve
Imprimé en 850 exemplaires • Imprimerie Multicolor • Via Monnet 6, 1214 Vernier

L'édito

Il est traditionnel pour les partis politiques de présenter leurs vœux pour la nouvelle année mais, prennent-ils aussi de bonnes résolutions ?



Philippe Rochetin,
Président du Centre Genève

En cette nouvelle année d'élections, l'on pourrait souhaiter qu'un débat de qualité et apaisé préside à la campagne et au vote communal. En effet, la polarisation croissante du discours politique dans nos démocraties a trop souvent fait passer l'outrance et la démagogie avant un discours de vérité, les intérêts particuliers avant l'intérêt général, le passage en force plutôt que la recherche du compromis.

Les élections municipales des 23 mars et 13 avril 2025 sont un rendez-vous essentiel pour Le Centre, car c'est dans les communes qu'il est possible de mener une politique de proximité et d'agir le plus concrètement au service de la population. Durant cette campagne, nos 280 candidates et candidats présents sur nos listes dans 29 communes genevoises vont défendre leur bilan et leurs engagements. Parmi eux, 22 centristes brigueront un poste au Conseil administratif.

Le Centre s'est toujours engagé au niveau local en apportant des solutions concrètes et en menant des actions de proximité à l'image des réalisations de nos 17 magistrats communaux ces cinq dernières années. Notre ambition est grande : plus de places de crèche pour les familles, renforcement de la sécurité de proximité, amélioration du pouvoir d'achat des ménages, soutien aux activités culturelles et sportives, rénovation des bâtiments communaux afin de lutter notamment contre le gaspillage énergétique, soutien aux commerçants et tissu économique local, développement de toutes les mobilités et des aménagements nécessaires à un partage de la route en toute sécurité. Ceci sans opposer la croissance économique à la protection de l'environnement, mais en les soutenant mutuellement.

Loin des extrêmes de tous bords, Le Centre est résolu à compter parmi les forces politiques qui construisent une action publique au service du bien commun. Nous voulons bâtir des majorités de projets, avec conviction et sans dogmatisme. Nous sommes convaincus que les solutions concertées sont toujours les plus pérennes et efficaces. Nous souhaitons développer une vraie approche centriste afin d'éviter la polarisation, véritable fléau de la démocratie.

Le Centre et les Vert'libéraux se sont alliés dans de nombreuses communes afin de constituer un bloc centriste fort et d'offrir une alternative à l'éternel clivage gauche-droite.

Proches au niveau des idées et des valeurs, nos deux partis sont également complémentaires dans leur manière de faire de la politique. Ensemble, nous voulons revitaliser la politique locale loin des blocages et des oppositions idéologiques stériles.

Ces prochaines élections municipales feront figure de tests grandeur nature pour ce projet d'avenir. Nous avons besoin de tout le soutien que vous pourrez apporter à notre campagne et à nos candidats. Le 23 mars prochain, nous comptons sur vous pour faire gagner nos idées et notre vision pour Genève.

Initiative sur les crèches

Pour des solutions de garde efficaces et abordables maintenant !



Pablo Garcia Herrera,
Assistant politique
du Centre Genève

Le Centre et les Vert'libéraux ont lancé conjointement une initiative cantonale afin d'augmenter massivement l'offre d'accueil préscolaire à Genève. En effet, de nombreux obstacles empêchent encore les jeunes parents de bénéficier de solutions de garde adaptées à leurs besoins. Les communes se retrouvent en première ligne pour répondre à ce défi mais elles ne disposent pas des moyens financiers du canton. Il est temps de revoir le système de financement et de soutenir la diversité des modes de garde pour pouvoir répondre rapidement à la pénurie de places.



Les crèches, ce formidable investissement !

En 2023, la majorité des enfants en âge préscolaire n'ont pas été accueillis dans une structure de garde. Par rapport aux demandes d'accueil déposées, il manque toujours plus de 3000 places de crèche à Genève. Une situation critique qui force souvent un des deux parents à réduire son temps de travail ou trouver des alternatives auprès de personnes non autorisées par le SASAJ (service de surveillance des modes d'accueil). Cette pénurie de places de crèche encourage les parents à inscrire leurs nouveaux-nés dans plusieurs établissements, conduisant à la saturation des listes d'attente et à des délais de traitement qui s'allongent.

Les crèches municipales sont indispensables, mais les nouveaux projets mettent souvent des années à se concrétiser. Les crèches d'entreprises, privées ou associatives peuvent se déployer plus rapidement et représentent une offre complémentaire utile pour pallier le manque de places et répondre aux besoins des parents. Il faut également rappeler que les normes pour la garde des enfants en âge préscolaire sont très strictes et s'appliquent à toutes les structures qui désirent offrir des places d'accueil. Opposer les différents types de crèches n'a donc aucun sens.

Bien au contraire, l'accueil préscolaire est une chance et une source de richesse pour la société : chaque franc investi dans la garde d'enfants génère un retour de trois francs pour l'économie. Une place de crèche, ce sont des parents qui contribuent pleinement



à l'économie, qui payent des charges sociales et participent au financement de services publics de qualité.

Une incitation financière pour les communes

Les communes doivent assumer seules les coûts importants de l'accueil préscolaire. Une place de crèche revient à engager entre 35'000 et 40'000 CHF par enfant. En comparaison, l'engagement du canton ne représente aujourd'hui que 2,6% des coûts.

Il est donc essentiel de revoir les mécanismes de financement avec une participation importante du canton. Notre initiative demande aux communes de contribuer à un fonds géré par la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire (FDAP), qui collecte et redistribue les ressources financières destinées à la petite enfance. Ces fonds collectés seront alloués à la création de places de crèche dans les communes moins dotées en structures d'accueil, tandis que les communes ayant atteint les objectifs fixés pourront récupérer leur part versée. Le Canton participera, quant à lui, à hauteur d'un tiers des coûts.

Afin d'atteindre rapidement un meilleur taux d'accueil préscolaire, il faut en finir avec l'opposition entre structures publiques et structures privées. Ce fonds servira autant à financer des places au sein des crèches municipales que des crèches privées, d'entreprise ou associatives. La qualité des services

n'en souffrira pas puisque les normes actuelles sont strictes et s'appliquent à toutes les structures d'accueil préscolaire du canton.

Ce système offre aussi l'avantage de la flexibilité, notamment pour les familles qui ont besoin d'un accueil de proximité pour leur nouveau-né. Le financement des accueillantes de jour qui proposent de s'occuper de l'enfant âgé de 4 à 18 mois à domicile sera également assuré par une contribution partagée entre le Canton, la commune et les parents qui contribueront à hauteur d'un tiers des coûts chacun.

Plafonnement des coûts pour les familles

Enfin, notre initiative sur les crèches souhaite apporter une réponse durable à la question du financement élevé qui est aujourd'hui demandé aux familles. En effet, une place de crèche peut atteindre facilement 2000 CHF par mois, une charge importante pour le budget des familles. Cette situation peut forcer l'un des parents - trop souvent les femmes - à réduire, voire cesser leur activité professionnelle pour s'occuper des enfants à la maison. Cette source d'inégalités sociales peut être réduite en utilisant un système plus équitable et uniforme : une participation financière des parents basée sur le revenu déterminant unifié (RDU) de la famille.

Au lieu de fixer les tarifs de crèche sur les revenus différenciés des parents, conduisant à pénaliser la classe moyenne, le RDU permettra de lisser les disparités tout en laissant la liberté aux structures d'accueil de déterminer leurs grilles tarifaires. De plus, un plafond de financement pour les familles sera fixé à 10% du revenu des parents.

Les Genevois ont confirmé à plusieurs reprises leur attachement à un accueil préscolaire de qualité et leur volonté d'en faire une priorité dans notre canton. Pourtant, tout est bloqué au Grand Conseil par l'opposition de la gauche et de la droite : la gauche cherche à imposer son modèle unique de crèche municipale et la droite ne veut pas mettre plus de moyens dans la petite enfance. Le parlement n'est même pas entré en matière sur la proposition de bons de garde déposée par Le Centre.

Voilà pourquoi Le Centre et les Vert'libéraux lancent cette initiative sur les crèches que nous vous invitons à signer et faire signer afin d'offrir des solutions efficaces et abordables pour toutes les familles !

Budget 2025

Le Centre, clé de voûte de la majorité !



Jacques Blondin,
Député et chef du groupe
du Centre au Grand Conseil

Le vote du budget de l'État pour l'année 2025 s'est fait dans un contexte particulier de rentrées fiscales exceptionnelles durant ces dernières années, mais aussi par l'augmentation des postes de la fonction publique et une baisse d'impôt pour la classe moyenne et les familles votée par le Grand Conseil et acceptée par les Genevois lors du référendum de novembre dernier. Un exercice d'équilibrisme délicat qui demandait une approche concertée et un parti pivot pour consolider un modus vivendi entre plusieurs groupes parlementaires afin de finaliser l'adoption du budget.

Priorité à l'amélioration des prestations et du pouvoir d'achat des Genevois

Un atout de notre canton qu'il convient de relever lorsqu'on souhaite comprendre le débat budgétaire est l'extraordinaire résilience de l'économie genevoise. Il est utile de rappeler que le produit intérieur brut (PIB) genevois dépasse les 63 milliards de francs et que les entreprises du canton offrent 425'000 emplois. Cette situation favorable est notamment due au maintien des conditions cadre – conditions de marché et d'accès au financement, capital humain, pôle de connaissances, taxation et réglementation, infrastructures et transport, culture entrepreneuriale et stabilité des institutions – qui assurent la paix sociale et le développement économique dont notre région, ses citoyens et ses entreprises ont besoin.





Avec 10,636 milliards de francs de recettes pour 10,891 milliards de charges, le budget 2025 est déficitaire à hauteur de 255,7 millions. La hausse des charges de l'État est due à plusieurs facteurs : les prestations sociales et les postes de la fonction publique progressent de quelques 600 millions, notamment au Département de l'instruction publique qui doit faire face à l'augmentation des effectifs d'élèves dans les classes.

Les investissements budgétisés à hauteur de 716 millions sont nécessaires pour concrétiser les projets ambitieux en faveur du développement des infrastructures indispensables pour accompagner la croissance économique du canton, soutenir les transitions numérique, écologique et énergétique. Enfin, la baisse de l'impôt pour la classe moyenne et les familles, essentielle pour offrir une bouffée d'air fiscale après trois années de pression inflationniste sur le porte-monnaie des ménages, pèsera sur le budget à hauteur de 400 millions de francs.

Un vote en responsabilité

Le Centre a largement contribué tant à l'élaboration du projet de budget présenté en commission des finances qu'à son acceptation lors des débats en plénière du Grand Conseil.

La partie n'était pas gagnée d'avance : d'un côté de l'échiquier politique, il y avait la volonté de maintenir les prestations en faveur de la population et d'accepter l'augmentation des postes demandée par le Conseil

d'État, de l'autre côté, il y avait la volonté de faire profiter les contribuables d'une baisse d'impôts consécutivement à deux années de résultats largement bénéficiaires lors du bouclement des comptes.

La prise en compte cumulée de ces choix politiques a été la clé qui a permis l'accord soutenu par une large majorité parlementaire, à l'exception de l'UDC qui s'est abstenue. Le Centre est ainsi satisfait d'avoir contribué, dans le même temps, à la baisse d'impôt pour les familles et aussi à garantir que l'ensemble des prestations en faveur de la population et des postes supplémentaires demandés figurent dans le budget 2025.

Le Conseil d'État dispose ainsi de la totalité des moyens pour concrétiser les mesures décidées dans son plan de législature. Nous resterons désormais attentifs à la mise en place rapide des réformes transversales attendues par les députés portant notamment sur l'amélioration du fonctionnement et de la coordination dans les départements, afin de disposer d'un État fort et svelte en vue d'agir efficacement au service des citoyens.

Notons, en conclusion, qu'il faudra encore attendre le résultat des comptes 2025 pour voir si ces estimations de recettes fiscales, au stade budgétaire actuel, se concrétisent ou si les balances fiscales positives de ces dernières années se maintiendront, pour savoir si ce budget voté sera bel et bien déficitaire.



Santé

Prévention du cancer du côlon : l'urgence d'une vraie politique publique

Le Centre a déposé une Motion appelant à faire de la prévention du cancer du côlon une politique efficace et pérenne à Genève.



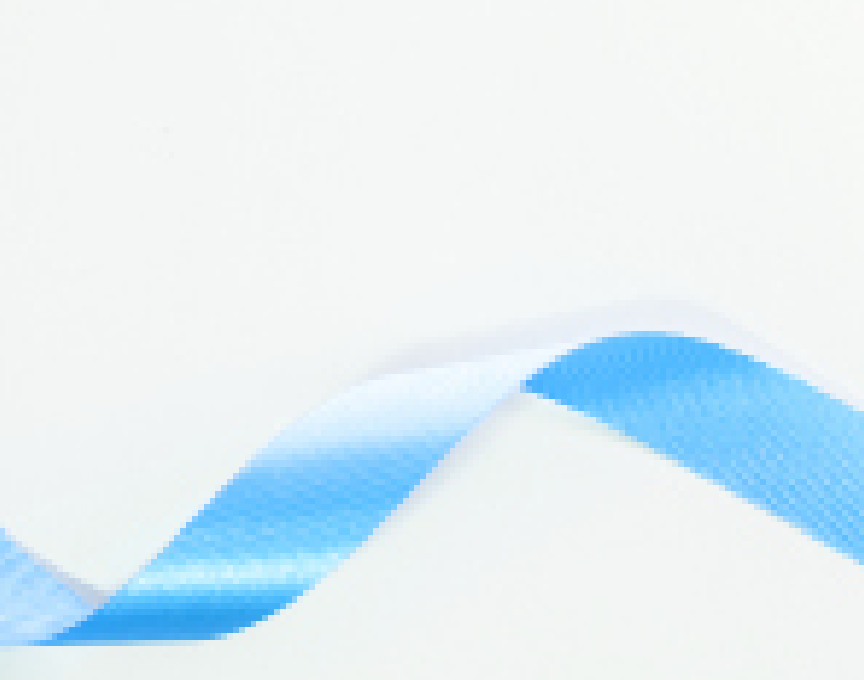
Patricia Bidaux,
Députée du Centre
au Grand Conseil



Le cancer du côlon demeure un enjeu majeur de santé publique en Suisse, avec 4 500 nouveaux cas diagnostiqués chaque année et 1 650 décès enregistrés. Pourtant, ce cancer peut largement être prévenu grâce à des politiques efficaces de dépistage précoce et de sensibilisation.

Mais les défis à relever restent nombreux, notamment à Genève, où le système de prévention mis en place doit encore être renforcé pour répondre pleinement aux besoins de la population.

Depuis 2019, Genève a confié à la Fondation genevoise pour le dépistage du cancer (FGDC) la gestion d'un programme structuré visant à détecter précocement le cancer du côlon. Ce programme s'adresse aux personnes âgées de 50 à 69 ans et repose sur deux outils principaux : le test FIT, à réaliser tous les deux ans, et la coloscopie, recommandée tous les dix ans. Ces examens sont



pris en charge à 90 % par l'assurance de base, rendant leur coût accessible. Cependant, leur efficacité dépend avant tout de la capacité du système de santé à garantir un accès rapide aux examens nécessaires.

L'une des limites majeures réside dans la pénurie de spécialistes. Avec seulement 30 gastroentérologues actifs sur le territoire genevois, dont l'âge moyen est de 53 ans, les délais pour obtenir une coloscopie peuvent atteindre plusieurs mois. Cette lenteur est particulièrement préoccupante, car elle risque de compromettre les chances de survie des patients. Chaque mois de retard dans le diagnostic peut permettre au cancer de progresser, réduisant dans le même temps les options de traitement et les chances de guérison.

Cette situation est aggravée par la clause du besoin, qui régule l'installation de nouveaux médecins spécialistes. Si cette mesure a été conçue pour éviter une saturation du marché médical, elle freine aujourd'hui l'arrivée de nouveaux praticiens dans des spécialités où les besoins sont criants.

Il faut lever cette restriction de manière ciblée et pragmatique pour répondre rapidement à ces enjeux critiques de santé publique. Cette décision pourrait aussi s'accompagner d'une révision des méthodologies statistiques utilisées pour évaluer les besoins en spécialistes, afin de mieux anticiper les pénuries futures.

Au-delà de la disponibilité des spécialistes, d'autres obstacles freinent encore le dépistage : le manque d'information sur les bénéfices du dépistage et la peur des examens, notamment la coloscopie, dissuadent certaines personnes de participer au programme. Une campagne de sensibilisation renforcée, en collaboration avec les médecins

traitants, pourrait encourager davantage de personnes à effectuer les tests recommandés. Ces efforts contribueraient à réduire significativement le nombre de diagnostics tardifs, souvent associés à des taux de survie plus faibles. L'évaluation du programme genevois est une étape essentielle pour mesurer son impact réel. En analysant les résultats des cinq dernières années, il serait possible d'identifier les succès, mais aussi les axes d'amélioration. Ce bilan pourrait inclure une étude des taux de participation, le nombre de cas détectés à un stade précoce, et les éventuelles disparités dans l'accès aux soins entre les différentes catégories de population.

En renforçant ses politiques de dépistage, Genève pourrait devenir un modèle pour le reste de la Suisse. Les enseignements tirés de cette démarche auraient une portée nationale, inspirant d'autres cantons à harmoniser leurs propres programmes de dépistage. En adoptant une approche proactive et en investissant dans une prévention efficace, notre canton ne se contenterait pas de sauver des vies, il démontrerait également qu'une politique de santé publique ambitieuse et innovante peut transformer un défi en opportunité.

Ne faisons pas du cancer du côlon une fatalité, Genève a les ressources et l'expertise pour faire de la lutte contre ce cancer une priorité et pour montrer la voie à suivre. Encore faut-il mettre en place les moyens nécessaires pour agir à temps !

C'est le temps de l'action et c'est ce que demande le Centre.

Mettons fin à la discrimination à l'embauche envers les diabétiques



Jean-Marc Guinchard,
Député du Centre au
Grand Conseil

Force est de constater qu'aujourd'hui à Genève de nombreuses professions au sein de l'État restent interdites aux personnes atteintes de diabète.

Il convient de rappeler, en préambule, qu'il existe deux types de diabète : le diabète de type 1 est une affection chronique qui apparaît lorsque le pancréas ne produit plus suffisamment d'insuline suite à la destruction de certaines cellules pancréatiques, les cellules bêta des îlots de Langerhans. Or, c'est précisément l'insuline qui permet au glucose d'entrer dans la cellule pour y être utilisé ou stocké. Par voie de conséquence, le glucose, en raison de cette diminution d'insuline, ne peut pénétrer dans les cellules et se retrouve en excès dans le sang, provoquant une hyperglycémie. Ce type de diabète se déclare en général avant 20 ans. Les diabétiques de type 1 se soignent par des injections d'insuline, une alimentation adéquate et une activité physique régulière.

Le diabète de type 2 est une affection qui survient lorsque l'organisme ne produit plus assez d'insuline et/ou ne l'utilise pas correctement. Il est lié à des facteurs de risque que nous connaissons, à savoir, le surpoids, l'obésité, la sédentarité et l'alimentation. Il se traite en tout premier lieu par une meilleure hygiène de vie (perte de poids si excès, activité physique régulière, alimentation équilibrée et répartie sur la journée), puis, si ces mesures ne sont pas suffisamment efficaces, par des traitements médicamenteux, voire par l'insuline. Il se manifeste en général à l'âge adulte et plus particulièrement chez les plus de 40 ans.

Selon les dernières statistiques, nous comptons en Suisse 500'000 diabétiques dont 40'000 souffrent d'un diabète de type 1, soit 8%, nombre auquel il faut ajouter 349'000 pré-diabétiques.

Ceci rappelé, un constat stupéfiant s'impose : à Genève, les personnes souffrant de diabète insulino-dépendant (diabète de type 1) postulant pour devenir, notamment, sapeurs-pompiers ou sapeuses-pomprières, assistants ou assistantes de sécurité publique (ASP3), agents ou agentes de police ou de détention sont recalées d'office sans recours possible.



L'affaire d'un fonctionnaire genevois de 31 ans est exemplaire à ce propos : ayant travaillé comme agent de détention pendant 10 ans à l'entière satisfaction de sa hiérarchie, mais devenu à sa grande surprise diabétique de type 1, il est déclaré subitement inapte à la fonction avec mise à pied immédiate.

S'ajoute à ces constatations le fait que la stigmatisation liée au diabète et qui frappe les diabétiques de type 1 est d'une manière générale la cause directe de discrimination sur le marché du travail (en raison de l'ignorance des employeurs), dans le milieu scolaire ou dans la vie en communauté, selon une étude conduite en juin 2017 par la faculté de biologie et de médecine de l'UNIL.

S'il est vrai que le diabète de type 1 est une pathologie qui pouvait engendrer, à une certaine époque, de sérieuses complications et avoir un impact très négatif sur la vie au quotidien, émerge aujourd'hui une réalité totalement différente en raison de l'évolution des traitements et surtout des innovations technologiques. En effet, un malade chronique peut désormais contrôler sa pathologie grâce à des systèmes de contrôle en continu de la glycémie couplés ou non à des injections d'insuline de plus en plus performantes, qui peuvent être fortement automatisées, ce qui, grâce à un bon équilibre, peut lui permettre d'exercer la profession de son choix sans aucune difficulté.

La réglementation en vigueur n'ayant pas évolué et se trouvant aujourd'hui totalement déconnectée des progrès thérapeutiques et innovations technologiques, il peut lui être reproché avec raison de discriminer les diabétiques insulino-dépendants.

Les associations de défense de diabétiques, un peu partout, se battent contre la stigmatisation dont sont victimes leurs membres et à cet égard l'association Diabète Genève en est un excellent exemple. Il est évident que seule une modification de la réglementation en vigueur aurait l'effet de remédier à la situation actuelle.

Partant du proverbe qu'un bon exemple est plus éloquent que la parole et que les bons exemples inspirent, nous rappelons un événement marquant survenu en France le jeudi 30 janvier 2020. Ce jour-là, en effet, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité et en première lecture une proposition de loi portée par la députée Agnès Firmin Le Bodo (UDI) « visant à améliorer l'accès à certaines professions des personnes atteintes de maladies chroniques », les métiers visés étant notamment ceux de conducteur de train, sapeur-pompier, policier, pilote de ligne etc.

Initialement dédié aux seuls diabétiques, le texte a ensuite été amendé pour prendre en compte la situation de toutes les personnes touchées par une maladie chronique, ce qui n'est que justice. Argument massue : avec les capteurs, les diabétiques contrôlent la situation. Il y a bien moins de risque à faire travailler un diabétique qui se soigne qu'un diabétique qui s'ignore !



Le projet de loi déposé par Le Centre se propose donc d'effectuer la même démarche que celle de nos homologues français, ce d'autant plus que notre pays, dans sa recherche de davantage d'égalité, s'évertue actuellement à supprimer toute discrimination.



Interview

Marie Barbey-Chappuis : Bilan et perspectives d'une Conseillère administrative engagée

Tu as mené une politique de tolérance zéro face aux incivilités, avec un renforcement des sanctions. Pourquoi ce choix, et quels ont été les résultats concrets de cette politique ?

Genève jouit d'une qualité de vie exceptionnelle reconnue à l'international, mais c'est un défi quotidien de la maintenir, et je dirais même que notre objectif doit être de la renforcer, de viser toujours plus haut. La Ville de Genève a longtemps mis l'accent sur la sensibilisation, c'est bien, mais cela n'exclut pas de mener aussi des actions répressives à l'égard d'une petite minorité peu sensible aux campagnes de prévention. Il était donc temps de passer de la sensibilisation à la répression pour garantir le respect de l'espace public et la tranquillité des habitants. Plus de 4700 amendes ont été délivrées durant la législature contre les déchets sauvages, fléau qui salit notre ville, soit une augmentation de 250%. Le nombre de verbalisations à l'égard des conducteurs de trottinettes, vélos et deux-roues motorisés, dont l'usage irrespectueux met en danger les piétons, a également connu une augmentation très importante. Ce tour de vis était nécessaire pour enrayer le sentiment d'impunité. Le civisme est le socle de la vie en société et il ne faut pas transiger en la matière.

Tu as souhaité dynamiser la ville avec de nombreux événements et animations. Quel était l'objectif de cette politique, et quel bilan en as-tu tiré ?

Il était important de casser cette image de Genève, ville prétendue endormie. L'objectif était double : d'une part, créer une ville vivante et attractive, en proposant une

programmation riche et diversifiée d'événements gratuits et accessibles à tous, notamment aux familles. D'autre part, il s'agissait d'investir l'espace public et de rassembler la population genevoise autour d'événements à la fois populaires et de qualité. Nous avons ainsi lancé de nouvelles manifestations, comme Feu Ô Lac organisé conjointement avec le canton en 2023, qui a attiré près de 800'000 personnes sur la Rade grâce à son spectacle de drones, et le spectacle Eléments en 2024, qui a rassemblé 200'000 spectateurs. Nous avons également renforcé des événements existants comme le Marché de Noël, qui a pris de l'ampleur depuis son déménagement sur le quai du Mont-Blanc, attirant près de 450'000 visiteurs, et le festival Geneva Lux, dont la notoriété dépasse aujourd'hui largement les frontières cantonales.

Ces initiatives, qui mettent en valeur la beauté de la Rade, ont rencontré un vif succès auprès des Genevois-es et des touristes. Elles permettent de renforcer l'attractivité et le rayonnement de notre ville.

Au-delà de ces grands événements, nous avons également mis l'accent sur des initiatives plus locales, et sur le réaménagement des bords du lac pour favoriser les accès au lac et les espaces de baignade. La Canopée, installée chaque été sur le quai Gustave Ador, propose gratuitement de nombreux cours de sports et attire chaque année près de 40'000 participants. En hiver, la Banquise propose des saunas face au jet d'eau. On peut aussi citer les Bains du Jet d'eau qui ont ouvert cette année et le nouvel espace de baignade aménagé sur le quai Wilson avec la buvette Trempepette. Ces initiatives contribuent à embellir notre Rade tout en permettant à la population de mieux affronter les canicules de plus en plus fréquentes.

Le sport a occupé une place importante dans ton mandat. Quelles ont été tes principales réalisations dans ce domaine ?

Deux axes ont guidé notre stratégie : le développement du sport dans l'espace public et la modernisation des infrastructures sportives.

En matière de sport dans l'espace public, l'objectif était de renforcer la visibilité du sport et de le rendre accessible à tous pour encourager la pratique sportive. Nous avons multiplié les initiatives pour faire sortir le sport de ses murs et l'amener dans les quartiers, sur les quais, au plus proche des gens. La Fête du sport, la Canopée, L'Asphalte, le Mondialito de Johan Djourou, le terrain de football aux Grottes ou encore le mini-tennis sur le Quai Gustave-Ador, en partenariat avec le Gonet Geneva Open, sont autant d'exemples de cette volonté de démocratiser l'accès au sport et de toucher un nouveau public qui ne franchissait jusqu'ici pas nécessairement la porte de nos infrastructures sportives.

Parallèlement, nous avons engagé un vaste programme de rénovation et de développement des infrastructures sportives. Plus de 160 millions de francs ont été investis durant cette législature, un montant inédit qui témoigne de notre volonté de rattraper le retard accumulé par le passé. De nouveaux terrains de football ont vu le jour, notamment à Vessy pour accueillir l'équipe fanion du Servette FC, la patinoire des Vernets est en cours de rénovation, le stade de Varembe a fait peau neuve, un nouveau centre sportif est en construction aux Eaux-Vives et de nombreux autres projets sont en cours de réalisation. Une nouvelle halle de tennis vient d'être inaugurée au Bois-des-Frères et une Maison du sport pour les bénévoles y est en construction. L'objectif est de doter Genève d'équipements sportifs modernes et performants.

Tu as géré des dossiers importants et parfois complexes. Quel a été le dossier le plus difficile à mener durant cette législature ?

Le dossier des horaires de terrasses a été particulièrement délicat à gérer. Mais je considère qu'il était de ma responsabilité d'agir. Le bruit est un problème de santé publique. Il fallait trouver un meilleur équilibre entre d'une part l'animation de Genève et les intérêts économiques des cafetiers-restaurateurs, et d'autre part la tranquillité des riverains, souvent impactés par le bruit et l'animation nocturne. Nous avons fait face à des oppositions parfois virulentes, mais finalement la réforme a été soutenue par le Conseil municipal à une très large majorité. Elle représente un compromis fragile mais nécessaire pour concilier vie nocturne et qualité de vie. Et surtout, elle a permis de faire baisser de façon significative les doléances reçues par la police municipale concernant les nuisances sonores, démontrant ainsi son efficacité.

D'autres dossiers ont également été complexes à gérer et le restent encore, notamment celui de la crise du crack, qui touche Genève comme d'autres villes suisses et européennes. La situation aux Grottes et aux Pâquis, où la population attend des résultats concrets sur le terrain, est préoccupante. Face à ce fléau, la Ville utilise tous les leviers dont elle dispose. Nous avons renforcé la présence des agents de la police municipale dans les zones sensibles, notamment aux abords des écoles des Pâquis et de Quai 9. Leurs compétences sont limitées (la lutte contre le trafic relève exclusivement de la police cantonale) mais leur présence permet de rassurer la population, de « montrer l'uniforme ». Nous avons aussi développé des occupations positives comme le Mondialito de Johan Djourou ou le terrain de football aux Grottes sur un ancien parking qui permettent d'éloigner, au moins temporairement, les consommateurs ou les dealers. Mais je considère que la mise en œuvre du plan crack, présenté en automne 2023 par les autorités cantonales, n'avance pas assez rapidement. Il faut accélérer et monter en puissance. Je l'ai rappelé plusieurs fois au canton. L'un des enjeux pour renforcer l'impact sur le terrain des mesures socio-sanitaires et sécuritaires réside dans une meilleure coordination des acteurs. C'est aussi la raison pour laquelle nous avons négocié un nouveau contrat local de sécurité (CLS) avec le Canton, qui met l'accent sur la lutte contre le trafic et la consommation de stupéfiants, en particulier dans le secteur des Grottes et des Pâquis.

Au-delà des réalisations concrètes, comment as-tu vécu cette expérience de Conseillère administrative ? Est-ce que la fonction correspondait à tes attentes ?

C'est une fonction intense et enrichissante, qui demande un engagement de tous les instants. Aucune journée ne se ressemble et chaque jour a son lot d'imprévu. C'est ce qui rend cette fonction si passionnante. Il faut aussi savoir trancher quand il le faut entre des intérêts souvent divergents, en gardant toujours l'intérêt général en tête. Et puis l'échelon communal, c'est celui de la proximité et des projets concrets. J'apprécie énormément d'être en contact quasi permanent avec la population, que ce soit lors de rencontres officielles ou d'échanges plus informels sur le terrain.

Cette proximité avec les Genevois-es est une source de motivation essentielle pour moi. C'est même le moteur de mon action. Ce mandat a renforcé mon envie de servir Genève et de poursuivre mon engagement politique lors de la prochaine législature. Notre ville a des atouts incroyables - on l'oublie parfois ! - mais il s'agit de les mettre encore davantage en avant, afin de rendre les Genevoises et Genevois fier-ère-s de leur Ville et que les habitant-e-s aient du plaisir à y vivre.



Femmes du Centre

Depuis novembre 2023, le groupement genevois des Femmes du Centre s'est restructuré, insufflant une dynamique renouvelée au sein du parti cantonal. Porté par sept femmes aux parcours divers, le groupement propose un nouvel élan mis en action par leur motivation et leur engagement actif.

Pourquoi un groupement de femmes au sein du parti ?

Nous aspirons à ce que le groupement des Femmes du Centre devienne un véritable réseau de soutien et de sororité dans le cadre du parti cantonal. À travers des rencontres régulières, parfois dans des contextes informels comme une sortie au théâtre ou au concert, nous créons des opportunités de nous retrouver, de mieux nous connaître, d'accueillir les nouvelles membres et de représenter notre groupement lors d'événements spécifiques. Être accueillie, tisser des liens sociaux peut faciliter la création d'un réseau solide au sein du parti. C'est précisément la dynamique que nous souhaitons offrir à travers ce groupement.

Les femmes sont souvent perçues comme hésitant davantage à s'engager en politique. Cela s'explique, d'une part, par la charge de temps que représente un investissement politique, souvent compliqué par des responsabilités familiales qui leur sont encore fréquemment attribuées. D'autre part, elles ont parfois tendance à se sentir moins légitimes que les hommes lorsqu'elles ne maîtrisent pas parfaitement un sujet. Sans tomber dans des clichés réducteurs, nous souhaitons créer un cadre qui valorise les femmes, qui légitime pleinement leur présence en politique, et qui leur donne la confiance nécessaire pour se lancer dans des campagnes électorales.

Même si les mentalités évoluent et que certaines femmes ne perçoivent pas de discrimination de genre, beaucoup expriment être freinées par des valeurs culturelles profondément ancrées, qui perpétuent une hiérarchisation des genres et assignent souvent les femmes à des rôles secondaires. C'est précisément contre ces biais que nous souhaitons agir, afin de renforcer la représentation féminine en politique et de promouvoir une égalité réelle.

Renforcer la représentation des femmes, favoriser leurs positions stratégiques sur les listes électorales et augmenter leurs chances de se faire élire.

Il est bien connu que les positions occupées sur les listes électorales jouent un rôle clé dans les chances d'élection. Le groupement des Femmes du Centre vise à accroître la présence des femmes en politique, à porter la voix de ses membres, notamment en prenant position sur des sujets qui touchent aux droits et aux intérêts des femmes. Cette ambition doit se traduire concrètement dans les campagnes électorales, en garantissant une représentation équilibrée et stratégique des candidats et des candidates. Cette démarche contribue non seulement à l'inclusion, mais apporte également une diversité bénéfique pour l'image et l'attractivité du parti.

Faire entendre la voix des femmes et dynamiser l'image du parti

La diversité, portée par une présence active des femmes, stimule la créativité et favorise un équilibre dans les prises de décision. Nous pensons qu'en intégrant pleinement les femmes, un parti politique ne se limite pas à promouvoir l'égalité des sexes, mais qu'il adopte une démarche qui profite de la multiplicité des points de vue et des compétences afin d'enrichir les débats. Cette ouverture est essentielle car elle garantit l'attractivité électorale du parti. Ainsi, le groupement des femmes devient un levier essentiel pour dynamiser l'image du parti et incarner une modernité en phase avec les attentes de la société.

Après une année d'activités, les Femmes du Centre font le point sur leurs engagements et sur ce qui leur semble prioritaire aujourd'hui.

« C'est en rejoignant un groupe de femmes que j'ai débuté mon engagement politique en 2021 », explique Laetitia Ammon, présidente du groupement genevois des Femmes du Centre. Sa participation à la Session des Femmes à Berne, marquant les 50 ans du suffrage féminin en Suisse, a été une étape déterminante dans son parcours. « Cet événement m'a permis de faire mes premiers pas en politique. Par la suite, j'ai rejoint Le Centre, où j'ai retrouvé mes valeurs, notamment celles liées à l'engagement pour les familles. J'ai également été inspirée par des femmes exemplaires, comme Delphine Bachmann, qui m'a accueillie chaleureusement, et Béatrice Hirsch. »

En assumant la présidence du groupement des femmes, elle se réjouit de soutenir les femmes du parti qui sont candidates aux élections et d'incarner le rôle de porte-voix pour un groupe uni et engagé. « Mon objectif est d'encourager les femmes à s'intéresser à la politique et à franchir le pas. En tant que groupement, nous avons une voix et nous souhaitons qu'elle soit entendue lorsque cela est nécessaire. »

Elle insiste également sur l'importance de rendre les femmes du parti visibles : « C'est en leur offrant cette visibilité que nous augmentons leurs chances de se faire élire, contribuant ainsi à renforcer leur présence et leur impact au sein de la vie politique. Carolina Marques Lopes, qui a rejoint le parti en 2023, ne s'imaginait pas rejoindre un groupe de femmes politiques. « Je ne me définis pas comme féministe et je n'ai jamais imaginé que j'intégrerais un jour un tel groupement ». C'est lors d'une réunion et de discussions avec des Femmes du Centre, dont certaines engagées depuis très longtemps, qu'elle a eu envie de les rejoindre. « Moi aussi, je voulais apporter ma petite pierre au grand édifice que sont les droits des femmes. Je n'aime pas me mettre en avant, en politique du moins, je préfère travailler dans l'ombre » poursuit elle en expliquant qu'elle occupe le poste de

secrétaire du groupement cantonal des Femmes du Centre.

Françoise Mincio, juriste greffière, explique qu'elle a rejoint Le Centre en 2019 pour les valeurs du parti. « La défense de la classe moyenne et l'accès à la santé pour toutes et tous sont mes priorités » explique-t-elle. En tant que membre du comité du groupement cantonal des femmes du Centre, elle porte une attention particulière aux droits des femmes et à l'égalité, notamment en ce qui concerne l'articulation des vies familiales, professionnelles et politiques.



Journée internationale des droits des femmes en 2024 à Berne

Isabella Brühlmann-Stucki a choisi le Centre pour agir dans la vie publique selon une conception humaniste basée sur les principes de responsabilité individuelle, de solidarité et de subsidiarité. « Je fais confiance aux femmes car elles peuvent s'organiser pour gérer les temps entre vie professionnelle, politique, et la vie de famille, notamment en mobilisant leur conjoint, leurs parents et leurs proches pour les soutenir et partager les tâches quotidiennes ».

Trois autres femmes enrichissent le comité du groupement : Julie Udry, juriste et engagée pour la visibilité des femmes expertes. Candidate à l'exécutif de la commune de Genthod, elle milite pour lutter contre l'obsolescence programmée. Pélagie N'Guessan, membre du conseil municipal de Thônex et vice-présidente du groupement, soutient avec conviction l'engagement des mères de famille en politique. « Les mères apportent une perspective précieuse aux débats. Leur expérience de la gestion quotidienne de la famille est une force qui enrichit les prises de décisions politiques. » Enfin, Thérèse Dupont complète l'équipe et elle met sa précieuse expérience politique au profit du groupement des femmes du Centre.

Genève

Sans arrêt

Berne

Une année bernoise riche

Depuis les élections fédérales 2023, l'année écoulée fut riche, et j'ai pu mener de nombreux combats au service de nos valeurs et convictions, que ce soit à la présidence de la Commission des affaires juridiques ou par mes textes déposés. Retour sur l'année écoulée.



Vincent Maitre,
Conseiller national

Extraits des textes déposés

Motion – N'imposons pas les pourboires

J'ai déposé une motion demandant au Conseil fédéral de renoncer au projet de l'administration de vouloir imposer les pourboires et de clarifier la pratique dans la loi. Dans le cadre légal actuel, les pourboires constituent un revenu imposable. C'est ce que prévoit expressément la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD). Ils sont par ailleurs intégrés dans le salaire déterminant et donc soumis aux cotisations salariales (AVS, AI et APG) dans le cadre de la loi sur l'AVS.

Or, la pratique jusqu'à encore récemment du versement en liquide des pourboires ne permettait pas de définir précisément le montant versé. Désormais, avec l'augmentation des paiements par carte, les pourboires sont toujours plus traçables. L'Office fédéral des assurances sociales entend donc mettre en place une marche à suivre afin de définir les règles permettant l'application des directives légales.

La motion demande donc au Conseil fédéral de renoncer à imposer les pourboires et d'adapter la législation en conséquence.

Motion – Plus d'équité, de proportionnalité et de transparence dans les coûts de la santé.

Ma motion demande au Conseil fédéral de présenter un projet visant à modifier la loi sur l'assurance maladie (LAMal), afin que lors de l'introduction de mesures – mêmes temporaires – visant à réduire les coûts de la santé, une répercussion proportionnée et systématique soit opérée dès l'année suivante sur les primes de l'assurance obligatoire de soin.

Afin de pouvoir garantir que les effets sur les primes à charge de l'assurance maladie soient effectivement en corrélation avec les mesures prises pour réduire les coûts, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) verrait par ailleurs son mandat de contrôle et de surveillance renforcé par la loi sur la surveillance de l'assurance maladie.

L'objectif de la motion doit être, d'une part, d'éliminer les mauvaises incitations et, d'autre part, de rétablir la confiance des payeurs de primes en objectivant le débat sur les coûts de la santé. Les effets des mesures décidées par les politiques doivent non seulement être plus transparents mais aussi être répercutés à la population selon le principe de proportionnalité et d'équité.

Postulat – De nouvelles mesures pour accompagner la presse

Dans le cadre des restructurations au sein de l'entreprise Tamedia, la délégation genevoise aux Chambres fédérales a décidé de déposer un postulat demandant au Conseil fédéral d'étudier de possibles mesures d'accompagnement à la presse (formation, recherche et développement, bourses par projets, partenariats public-privé) pour garantir sa qualité et sa diversité régionale, indispensable dans un pays fédéraliste comme la Suisse.

Des succès en plénum

Ma motion qui visait à supprimer les commissions d'interchange pour les opérations de paiement des cartes de débit a obtenu un large succès devant le Conseil national (125 oui / 60 non / 7 abstentions). Elle doit faire maintenant l'objet d'un examen au Conseil des États.

Quant à ma motion qui vise à encadrer et plafonner les sociétés de recouvrement, elle a également passé la rampe du Conseil national (145 oui / 40 non / 4 abstentions) et est actuellement en traitement au Conseil des États.

Et aussi...

Sous ma présidence, la Commission des Affaires juridiques du Conseil national a mis sous toit la nouvelle loi sur l'identité électronique. Après l'échec du précédent projet en votation, un nouveau concept a été mis sur pied. Celui-ci prévoit que l'identité électronique soit gérée pleinement par la Confédération et non par des prestataires privés. Les utilisateurs auront par ailleurs la maîtrise la plus vaste possible de leurs données.

Le nouveau système améliorera nettement les démarches en ligne et permettra ainsi à notre pays de combler son retard en matière numérique. Sous réserve de l'aboutissement d'un référendum, le projet entrera en vigueur début 2026.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des objets déposés (textes, interpellations, questions) à l'adresse suivante :

<https://www.parlament.ch/fr/biografie/vincent-maitre/4275>

Initiative des Jeunes du Centre

Soutenons nos familles : pour des allocations adaptées aux coûts de la vie !



Gabriel Haddad, Président des Jeunes du Centre Genève

Après des discussions approfondies entre de nombreux jeunes, nous avons constaté que les familles des classes moyennes ne reçoivent pas un soutien suffisant face à l'explosion des primes d'assurance maladie. Ces familles se retrouvent souvent prises au piège des « effets de seuil », les empêchant d'accéder à une aide ou à un soulagement financier face à des prix toujours plus exorbitants, et des charges en constante augmentation.

Face à cette situation, les Jeunes du Centre ont réfléchi à une solution simple, concrète et efficace pour soutenir ces familles en difficulté : revoir le mécanisme des allocations familiales.

Les allocations familiales sont des aides qui, sur demande, profitent à toutes les familles genevoises, indépendamment de leur revenu, et sans créer d'effets de seuil. Nous avons initialement envisagé d'inclure directement l'indice genevois des primes d'assurance maladie (IPAM) dans le calcul de ces allocations afin de mieux refléter l'impact réel des dépenses des ménages.

Actuellement, les allocations familiales s'appuient uniquement sur l'indice des prix à la consommation genevois (IPC). Or, ce dernier ne prend pas en compte les primes d'assurance maladie, qui représentent pourtant une part substantielle des coûts supportés par les familles. Cela s'explique par des limitations techniques : l'Office cantonal de la statistique ne peut inclure les primes dans le calcul de l'IPC. Ce biais dans l'IPC se répercute donc sur tous les soutiens financiers qui s'y réfèrent, y compris les allocations familiales.

Nous avons également pris en compte le mode de financement de ces aides, principalement assuré par les employeurs. Il est apparu plus juste et équitable que l'État prenne en charge cette augmentation des allocations familiales comme il le fait déjà avec les subsides d'assurance maladie.

Afin de limiter l'impact financier pour l'État tout en apportant une aide significative, nous proposons d'ajouter 20 % de la valeur de l'indexation de l'IPAM aux allocations familiales. Cette proportion a été soigneusement étudiée : elle permet non seulement de maîtriser les coûts pour le canton, mais reflète également la part que représentent les primes d'assurance maladie dans les dépenses totales des ménages.

Le défi suivant était de déterminer comment mettre en œuvre cette mesure. Nous proposons que la contribution de l'État soit acheminée aux caisses d'allocations familiales par le biais d'un mécanisme existant, le Fonds cantonal de compensation des allocations. Ce fonds, qui assure déjà la gestion des bénéfices des caisses d'allocations familiales, aura désormais la tâche de verser la part de l'État aux caisses d'allocations familiales, qui reverseront, à leur tour, directement aux familles genevoises.

Cette initiative repose sur trois piliers fondamentaux : simplicité, pragmatisme et faisabilité. Elle vise à offrir un soutien essentiel aux familles.



Concrètement, voici les montants estimés à partir des chiffres cantonaux pour 2023 :

Enfants de 0 à 16 ans :
l'allocation passerait de 311 CHF à environ 340 CHF ;

Enfants en formation :
l'allocation augmenterait de 415 CHF à 445 CHF (estimation).

Ces ajustements permettront à de nombreuses familles d'affronter plus sereinement les dépenses liées, par exemple, à la scolarité des enfants.

Notre initiative populaire législative sera prochainement disponible, et au nom des JDC, je vous invite toutes et tous à en discuter, à la faire signer, à la faire exister pour qu'enfin nos familles soient soutenues à la hauteur de leurs besoins !



Hommage

Marie-Louise Barthassat,

plus connue sous le nom de Malou fut une figure emblématique de Bardonnex et du PDC. Elle nous a quitté le 29 novembre 2024 dans sa 88ème année.

Entrée comme secrétaire de mairie en 1977, elle découvre les méandres de l'administration communale auprès du Maire Jules Mabut, autre PDC.

Soutenue par son époux Alfred Barthassat, autre grande figure communale et cantonale du PDC, elle élève ses trois fils Luc, Olivier et Stéphane.

En 1978, Malou est élue Maire de Bardonnex devenant ainsi la première femme Maire élue à Bardonnex.

Elle était d'une rigueur incroyable dans tout ce qu'elle entreprenait.

Femme au grand cœur, respectée de tous, son fils Luc nous a confié que sa mère mettait ses indemnités de Maire sur un compte afin de pouvoir aider des personnes dans le besoin à un moment de leur vie.

Elle a quitté la mairie en 1986, après 9 ans à la tête de notre belle commune.

Malou était très attachée à la vie communale en étant présente à chaque manifestation. Longtemps elle est restée très active pour nous et pour le parti.

Lorsque sa santé ne lui a plus permis de venir, elle attendait son cher Alfred pour entendre les dernières nouvelles.

Elle aimait recevoir ses amies et amis afin de parler des anecdotes communales avec chaleur et son sourire immuable.

La commune de Bardonnex est reconnaissante à Malou pour tout ce qu'elle a pu entreprendre durant toutes ces années.

Toutes nos pensées vont à Alfred, ses trois fils, Luc, Olivier et Stéphane, ainsi qu'à leurs familles.

Le Centre & Entente de Bardonnex

le déménagement en douceur



BALESTRAFIC

Certifié **Charte** Qualité
AGED
2011

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00 - www.balestrafic.ch



Edouard BRUN & Cie S.A.
Agence immobilière

La dimension humaine

Rue Sillem 6 - CH-1211 Genève 6 - Tél. 022 718 19 60 - www.regiebrun.ch

Imprimerie
multicolor

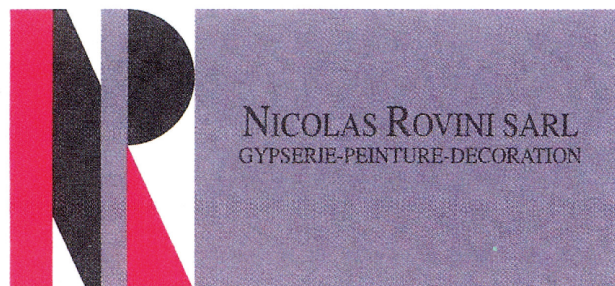
impressions vivantes

via monnet 6 | 1214 Vernier | www.multicolor.ch
022 794 36 71 | 079 407 92 16 | info@multicolor.ch

BR Barthélémy Roch
Gestion immobilière
Fiduciaire

Barthélémy Roch

F.I. Fides Immo Sarl
6, chemin du Moulin-de-Vert
1288 Aire-la-Ville
Tél. 022 850 00 15
Fax 022 850 00 15
roch.barthelemy@bluewin.ch



19 rue de la Maison-Forte - 1287 Laconnex Genève
Tél.: 022 756 11 07 - Fax : 022 756 14 54
Mobile : 079 423 32,54 - rovini@bluewin.ch

Votre publicité ici

Écrivez-nous : info@lecentre-ge.ch

Soutenez Le Centre!

Vous partagez les idées de notre parti et de nos élus ?

N'hésitez pas à nous soutenir en faisant un don.

Vous contribuerez ainsi à aider Le Centre à porter ses idées et valeurs lors des votations, des campagnes mais aussi tout au long de la prochaine législature.

Nous vous remercions chaleureusement !

